



# RAPPORT D'ÉTAPE DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'IVOIRE DE LA CITES

Préparé pour la 77<sup>ème</sup> session du Comité permanent de la CITES

-----

Partie : TOGO

Période de rapport : 2022 – 2023

-----

## **SECTION A : Synopsis de la mise en œuvre du PANI**

Suite à la recrudescence du trafic illicite d'ivoire, le Système d'Information sur le Commerce des Spécimens d'Eléphant (ETIS) a identifié, dans son rapport présenté à la 17<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties CITES (COP17), certains pays dont le Togo comme nouvelles parties devant participer au processus d'élaboration du Plan d'Action National d'Ivoire (PANI). Engagé dans ce processus, le Togo a élaboré et soumis en février 2018 son plan d'action national pour l'ivoire, un document qui cadre bien avec sa politique nationale en matière de protection de l'environnement.

Ce document accepté par le Secrétariat de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), prévoit 21 activités à réaliser sur une période de 05 ans (2018-2023) et dont le coût indicatif de la mise en œuvre est estimé à 380 millions francs CFA.

Le premier rapport d'étape de mise en œuvre a été soumis, le 30 octobre 2018 et couvre la période d'avril à octobre 2018. Le second rapport a présenté le bilan d'exécution des activités de la période de 2019 à 2021.

Le présent rapport marque la dernière étape et couvre la période de 2022 à 2023. Il a pour objectif d'évaluer les efforts consentis par le Togo dans la poursuite de la mise en œuvre de son plan d'action national pour l'ivoire.

A l'analyse des tableaux B et C ci-après, il ressort que :

- **Aucune activité enregistrée n'a été substantiellement réalisées,**
- **02 activités réalisées sur 21, soit 9,52 %**
  - *1.5 Renforcer les capacités les agents forestiers en procédures judiciaires et en techniques de renseignement (pilier 1) ;*
  - *4.4 Organiser une réunion de sensibilisation avec les parlementaires dans le cadre de l'adoption de la loi CITES ;*
- **07 activités sur 21 en bonne voie, soit 33, 33% :**
  - *1.1 Réviser le code forestier et la Loi-cadre sur l'environnement en améliorant les dispositions relatives aux espèces sauvages pour empêcher le trafic de l'ivoire et le commerce illégal d'espèces sauvages ;*
  - *1.2 Elaborer des textes d'application des lois révisées sur les espèces sauvages ;*
  - *1.3 Elaborer une loi spécifique de mise en œuvre de la CITES au Togo ;*
  - *1.4 Elaborer les textes d'application de la loi CITES ;*
  - *2.1 Établir un mécanisme officiel de collaboration intersectorielle pour la lutte contre le trafic des spécimens sauvages, et en particulier le trafic de l'ivoire ;*
  - *2.2 Renforcer le système de contrôle terrestre et maritime du trafic illicite d'ivoire et d'autres espèces, dans le port, l'aéroport, les postes de contrôle frontaliers, les marchés artisanaux et des fétiches, les bijouteries à travers le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services impliqués dans la lutte contre ce trafic ;*
  - *2.3 Construire un magasin sécurisé de stockage et de conditionnement des ivoires et produit à base d'ivoires saisis ;*

- **05 activités sur 21 ont été enregistré progrès partiel, soit 23,81 %.** Il s'agit de :
  - 1.6 du pilier 1 « Renforcer les capacités des magistrats provenant des cinq régions économiques du Togo sur l'application de la loi sur le trafic d'ivoire » ;
  - 2.4 Renforcer les postes de contrôle forestiers au niveau des points d'entrée en matériels logistiques et informatiques (motos, ordinateurs et accessoires, appareils photos) ;
  - 2.5 Renforcer les capacités des agents forestiers, policiers, les douaniers et la gendarmerie ainsi que la marine nationale sur la CITES et en particulier sur la lutte contre le trafic d'ivoire (pilier 2)
  - 4.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'IEC sur le commerce illégal d'ivoire et autres à l'endroit des publics cibles pour la réduction du trafic
  - 4.2 Mener une campagne de sensibilisation nationale en impliquant des groupes de consommateurs clés y compris les pêcheurs, les responsables du port de pêche, et les bijoutiers sur le trafic illicite d'ivoire ;
- 02 activités sur 21 en attente de la réalisation d'une autre action, soit 14,28%.**
  - 3.1 Organiser des patrouilles et investigations transfrontalières avec le Bénin, Burkina Faso et le Ghana ;
  - 3.2 Renforcer la collaboration à travers la mise en place d'un système d'échanges d'informations entre les services de renseignements et de coordination ainsi que les agences spécialisées ;
- **05 activités sur 21 n'ont pas encore commencé, soit 23,81%.** Il s'agit de :
  - 2.6 Élaborer des profils de risque spécifiques au niveau national et des indicateurs
  - 3.3 Renforcer le mécanisme actuel de collaboration avec les pays d'origine, de transit ou de destination dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et en particulier au trafic d'ivoire, afin de garantir un échange d'informations et de renseignements convenable et de promouvoir des enquêtes de suivi tout au long de la chaîne du commerce ur lutter contre le trafic des espèces sauvages, en particulier le trafic d'ivoire ;
  - 4.3 Produire des films et documentaires sur le braconnage d'éléphant et le trafic illicite d'ivoires utilisant les outils de communication actuels ;
  - 5.1 Réaliser un audit et un inventaire avec marquage des stocks d'ivoires saisis à l'intérieur du pays en utilisant un protocole d'inventaire approprié, pour faciliter les rapports sur les stocks d'ivoire conformément aux dispositions de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), paragraphe 6 e) ;
  - 5.2 Améliorer le mécanisme de rapportage des saisies pour garantir des rapports rapides de toutes les saisies d'ivoire à ETIS, comme demandé dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), annexe 1, paragraphe 4.

Le manque de financement n'a pas permis la réalisation effective des activités programmées dans le PANI. Cette situation explique le taux encore élevé d'activités non encore entamées. Devant cette difficulté financière, le pays devra mobiliser davantage de ressources financières externes pour relever le défi de mise en œuvre de ce PANI.

**SECTION B : Évaluation sommaire des actions (degrés d'avancement attribués)**

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
1. <i>Législation et réglementations</i>	<p><b>1.5 Renforcer les capacités des agents forestiers en procédures judiciaires et en techniques de renseignement</b></p>		<p><b>1.1 Réviser le code forestier et la Loi-cadre sur l'environnement en améliorant les dispositions relatives aux espèces sauvages pour empêcher le trafic de l'ivoire et le commerce illégal d'espèces sauvages</b></p> <p><b>1.2 Elaborer les textes d'application des lois révisées sur les espèces sauvages</b></p> <p><b>1.3 Elaborer une loi spécifique de mise en œuvre de la CITES au Togo</b></p> <p><b>1.4 Elaborer les textes d'application de la loi CITES</b></p>	<p><b>1.6 Renforcer les capacités des magistrats provenant des cinq régions économiques du Togo sur l'application de la loi sur le trafic d'ivoire</b></p>		

<p>2. <i>Mesures de lutte</i></p> <p><i>contre la fraude au niveau national et collaboration interinstitutionnelle</i></p>			<p><b>2.1 Établir un mécanisme officiel de collaboration intersectorielle pour la lutte contre le trafic des spécimens sauvages, et en particulier le trafic d'ivoire.</b></p>			
--	--	--	--	--	--	--

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
			<p><i>2.2 Renforcer le système de contrôle terrestre et maritime du trafic illicite d'ivoire et d'autres espèces, dans le port, l'aéroport, les postes de contrôle frontaliers, les marchés artisanaux et des fétiches, les bijouteries à travers le renforcement des capacités techniques</i></p> <p><i>2.3 Construire un magasin sécurisé de stockage et de conditionnement des ivoires et produit à base d'ivoires saisis.</i></p>	<p>2.4 Renforcer les postes de contrôle forestiers au niveau des points d'entrée en matériels logistiques et informatiques (motos, ordinateurs et accessoires, appareils photos)</p> <p>2.5 Renforcer les capacités des agents forestiers, Policiers, Douaniers et la Gendarmerie ainsi que la Marine</p>		<p><i>dans la lutte contre ce trafic et opérationnelles des services</i></p> <p><i>2.6 Élaborer des profils de risque spécifiques au niveau national et des indicateurs pour lutter contre le trafic des espèces sauvages, en particulier le trafic d'ivoire</i></p>

<p><b>3. Collaboration internationale et régionale en matière de lutte contre la fraude</b></p>					<p><b>3.1 Organiser des patrouilles et investigations transfrontalières avec le Bénin, Burkina Faso et le Ghana</b></p> <p><b>3.2 Renforcer la collaboration à travers la mise en place d'un système d'échanges d'informations entre les services de renseignements et de coordination ainsi que les agences spécialisées</b></p>	<p><b>3.3 Renforcer le mécanisme actuel de collaboration avec les pays d'origine, de transit ou de destination dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et en particulier au trafic de l'ivoire, afin de garantir un échange d'informations et de renseignements convenable et de promouvoir des enquêtes de suivi tout au long de la chaîne du commerce illégal</b></p>
---	--	--	--	--	---	---

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
4. Information, sensibilisation du public et éducation	<p><b>4.4 Organiser une réunion de sensibilisation avec les parlementaires dans le cadre de l'adoption de la loi CITES</b></p>			<p><b>4.2 Mener une campagne de sensibilisation nationale en impliquant des groupes de consommateurs clés y compris les pêcheurs, les responsables du port de pêche, et les bijoutiers sur le trafic illicite d'ivoire.</b></p>		<p><b>4.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'IEC sur le commerce illégal d'ivoire et autres à l'endroit des publics cibles pour la réduction du trafic</b></p> <p><b>4.3 Produire des Films et documentaires sur le braconnage d'éléphant et le trafic illicite d'ivoires utilisant les outils de communication actuels</b></p>



PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
5. <i>Établissement des rapports</i>						<p><b>5.1 Réaliser un audit et un inventaire avec marquage des stocks d'ivoires saisis à l'intérieur du pays en utilisant un protocole d'inventaire approprié, pour faciliter les rapports sur les stocks d'ivoire conformément aux dispositions de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), paragraphe 6 e).</b></p> <p><b>5.2 Améliorer le mécanisme de rapportage des saisies pour garantir des rapports rapides de toutes les saisies d'ivoire à ETIS, comme demandé dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), annexe 1, paragraphe 4.</b></p>

**SECTION C : Évaluation détaillée des actions**

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
<b>PILIER 1 : Législation et réglementations</b>		
<p><b>1.1 Réviser le code forestier et la Loi-cadre sur l'environnement en améliorant les dispositions relatives aux espèces sauvages pour empêcher le trafic d'ivoire et le commerce illégal d'espèces sauvages</b></p>	<p><i>La sanction pour le trafic de spécimens sauvages est faible ne dépassant pas une peine d'emprisonnement d'un an maximum. Par ailleurs le braconnage d'éléphants et le trafic d'ivoires ne sont pas encore considérés comme crime ;</i></p> <p><i>- Le braconnage d'éléphants et le trafic de l'ivoire sont reconnus comme des crimes graves et les sanctions sont conformes aux dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.</i></p>	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>Adoption de la loi sur les aires protégées adoptée par le gouvernement en mars 2023.</p> <p>Processus d'approbation d'une stratégie spécifique sur la Lutte contre la criminalité environnementale</p> <p>Adoption de la politique forestière qui met en exergue la problématique de protection des éléphants au titre d'espèces menacées d'extinction</p>

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
<p><b>1.2 Elaborer des textes d'application des lois révisées sur les espèces sauvages</b></p>	<p>Les lois à réviser ne disposent pas de textes d'application</p> <p>Textes d'application disponibles sur les espèces sauvages pour une meilleure application des lois révisées.</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>	<p>Les projets de textes d'application des projets lois ont été élaborés dans le cadre des travaux de la réforme 6. Ces textes seront signés par les autorités compétentes une fois les projets de loi adoptés par le parlement.</p>
<p><b>1.3 Elaborer une loi spécifique de mise en œuvre de la CITES au Togo</b></p>	<p>L'arrêté n°002 /MERF du 25 mars 2004 définit les modalités d'application de la CITES au Togo</p> <p>Une loi spécifique sur les espèces CITES prenant suffisamment en compte les crimes contre l'éléphant et le trafic d'ivoire est adoptée.</p>	<p><b>en bonne voie</b></p>	<p>Le projet de loi CITES élaborer est en cours d'étude avec le secrétariat général du gouvernement. Ce projet sera soumis à l'examen en conseil des ministres avant la fin de 2023</p>
<p><b>1.4 Elaborer les textes d'application de la loi CITES.</b></p>	<p>L'arrêté n°002 /MERF du 25 mars 2004 définit les modalités d'application de la CITES au Togo</p> <p>Les textes</p>	<p><b>en bonne voie</b></p>	<p>Tous les projets de texte d'application du projet de loi CITES ont été élaborés à l'exception de celui relatif au norme d'ouverture des fermes d'élevage. Ce projet projet dont un draft est déjà disponible sera finalisé dans le cadre du projet PARC</p>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
	d'application de la nouvelle loi CITES sont adoptés		
<b>1.5 Renforcer les capacités les agents forestiers en procédures judiciaires et en techniques de renseignement.</b>	Des poursuites judiciaires ont échoué suite aux procès-verbaux mal rédigés, collecte d'informations non précises et procédures judiciaires mal engagées 100% des poursuites judiciaires ont abouti	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation d'un agent forestier en master CITES en Espagne (2021- 2022)</li> <li>• Formation de 50 agents dont 30 éco gardes venus de 10 brigades forestières du Parc Fazao Malfakassa (PNFM) et 20 agents forestiers en technique de lutte anti braconnage et collecte de données du suivi écologique ;</li> <li>• Formation de 50 agents dont 30 éco gardes (PNFM) en technique de renseignement et d'enquête du 27 au 28 juillet 2022 ;</li> <li>• Formation des 50 agents dont 30 éco gardes (PNFM) sur les textes juridiques en matière de conservation de la faune et de la flore du 18 au 19 Aout 2022 ;</li> <li>• Formation de 50 personnes (agents forestiers, éco gardes, communauté riveraine) du PNFM en technique simple de refoulement des éléphants, gestion des conflits Homme-Elephant et sur les textes juridiques en matières d'aires protégées du 27 au 29 Mars 2023 à Blitta et du 04 au 06 Avril 2023 à Sokodé</li> <li>• Formation de 40 agents forestiers en procédure judiciaire réalisée à Kpalimé du 10 au 29 Octobre 2022</li> <li>• Formation de 10 agents sur CITES en générale et les missions de l'organe 12 au 14 juillet 2023</li> </ul>
<b>1.6 Renforcer les capacités des magistrats provenant des cinq régions économiques du Togo sur l'application de la loi sur le trafic d'ivoire</b>	<p><i>La loi en matière de criminalité environnementale est très peu connue des magistrats</i></p> <p><i>Au moins 25 magistrats sont formés en application de la loi sur le trafic illicite des spécimens d'espèces sauvages</i></p>	<b>Progrès partiel</b>	<p>Quatre magistrats ont pris part aux ateliers de formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la CITES du 08 au 12 août 2022.</p> <p>Formation des procureurs et des magistrats de siège (un procureur et un juge) à cotonou au Benin dans le cadre de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages du 20 au 22 février 2023.</p>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
<b>• PILIER 2 : Mesures de lutte contre la fraude au niveau national et collaboration interinstitutionnelle</b>			
<b>2.1 Établir un mécanisme officiel de collaboration intersectorielle pour la lutte contre le trafic des spécimens sauvages, et en particulier le trafic de l'ivoire.</b>	<p>Une collaboration non formalisée existe entre les services d'application de la loi et les ONG</p> <p>La collaboration entre les services d'application de la loi est renforcée et tous les services intervenant dans la lutte contre le trafic d'ivoire et la lutte contre la criminalité dans son ensemble sont au même niveau d'information</p>	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séances de travail et de sensibilisation avec les agents des services des points d'entrées du port et de l'aéroport sur les enjeux de la protection des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et de la lutte contre la criminalité liée à ces espèces en juin 2023</li> <li>• Projet d'accord de coopération en cours de négociation entre l'ONG EAGLE et le MERF en matière de lutte contre le braconnage et le commerce illicite de spécimens d'espèces sauvages</li> </ul>
<b>2.2 Renforcer le système de contrôle terrestre et maritime du trafic illicite d'ivoire et d'autres espèces, dans le port, l'aéroport, les postes de contrôle frontaliers, les marchés artisanaux et des fétiches, les bijouteries à travers le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services impliqués dans la lutte contre ce trafic</b>	<p>Le système de contrôle existant n'est pas assez adéquat pour démasquer tous les réseaux, moyens de transport, de dissimulation et de transformation des ivoires.</p> <p>Tous les réseaux, moyens de transport, de dissimulation et de transformation des ivoires sont connus et le trafic d'ivoire significativement réduit</p>	<b>Progrès partiel</b> saisie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de renforcement de capacités technique et opérationnelle de 50 agents d'application de la loi (police, gendarmerie, douane, eaux et forêts et magistrats, économie maritime, service d'élevage) sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, les techniques de dissimulation du 08 au 12 août 2022.</li> <li>• Saisi en 2022, avec l'appui de l'OCRTIDB des spécimens d'espèces sauvages dont :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20,2 Kg de défense d'éléphant correspond à 12 pointes d'ivoire et 10,7 Kg des produits à base d'ivoire (collier en ivoire) ou d'éléphant (queue, peau)</li> <li>- 10,65Kg de peaux de léopards, de servals et de lions ;</li> <li>- 7,95 Kg Griffes et dents d'hippopotames ;</li> <li>- Sept (07) tortues vivantes et (01) Carapace de tortue marine</li> <li>-</li> </ul> </li> <li>• Saisie en 2023 avec l'appui de l'OCRTIDB des spécimens d'éléphant dont : 148,3 Kg défenses d'éléphants et 19,4 Kg statuettes et colliers en Ivoire</li> <li>• Saisie le 10 mars 2023, avec l'appui de Eagle-Togo de 16 pointes d'ivoire à l'état brut, 5 pointes d'ivoire sculptées, 13 statuettes en ivoire et un collier en ivoire à Lomé d'un poids total de 167, 07 Kg.</li> <li>• Saisie le 18 octobre 2023 à Blitta., avec l'appui de Eagle-Togo de 2 pointes d'ivoire et un morceau à l'état brut, le tout pesant 5,5 Kg.</li> </ul>
<b>2.3 Construire un magasin sécurisé</b>	Absence d'une structure unique	<b>Non commence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
<p><i>de stockage et de conditionnement des ivoires et produit à base d'ivoires saisis.</i></p>	<p><i>de stockage et de gestion des ivoires saisis</i></p> <p><i>Un magasin de stockage et de gestion des ivoires saisis est construit et est opérationnel</i></p>		
<p><b>2.4 Renforcer les postes de contrôle forestiers au niveau des points d'entrée en matériels logistiques et informatiques (motos, ordinateurs et accessoires, appareils photos)</b></p>	<p><i>La logistique est insuffisante et inadaptée par rapport à la menace</i></p> <p><i>Les postes de contrôle sont renforcés en logistique de lutte contre le trafic d'ivoire</i></p>	<p><b>Progrès partiel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dotation d'un scanner mobile au port autonome de Lomé en renfort au scanner fixe existant</li> </ul>
<p><b>2.5 Renforcer les capacités des agents forestiers, policiers, les douaniers et la gendarmerie ainsi que la marine nationale sur la CITES et en particulier sur la lutte contre le trafic d'ivoire</b></p>	<p><i>Les policiers, forestiers, gendarmes et les douaniers interviennent dans la lutte contre le trafic d'ivoire mais ne maîtrisent pas les différentes techniques de dissimulation</i></p> <p><i>Au moins 50 agents des postes de douane, de forestiers et de police au niveau des frontières et d'autre postes de</i></p>	<p><b>Progrès partiel</b></p>	<p>Atelier de renforcement de capacités technique et opérationnelle de 50 agents d'application de la loi ( police, gendarmerie, douane, eaux et forêts et magistrats, économie maritime, service d'élevage) sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, les techniques de dissimulation du 08 au 12 août 2022.</p>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
<p><b>2.6 Élaborer des profils de risque spécifiques au niveau national et des indicateurs pour lutter contre le trafic des espèces sauvages, en particulier le trafic de l'ivoire</b></p>	<p><i>contrôle sont formés</i></p> <p><i>Il n'y a pas de profils de risque spécifiques au pays ni d'indicateurs pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et au trafic de l'ivoire</i></p> <p><i>Un ensemble de profils et indicateurs de risque spécifiques pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et le trafic de l'ivoire est en place et régulièrement mis à jour, selon les besoins.</i></p>	<p><b>Non commence</b></p>	
<p><b>• PILIER 3 : Collaboration internationale et régionale en matière de lutte contre la fraude</b></p>			

<p><b>3.1 Organiser des patrouilles et investigations transfrontalières avec le Bénin, Burkina Faso et le Ghana</b></p>	<p>Aucune patrouille ou investigation conjointe sur terre ou sur mer n'a été organisée à ce jour avec les pays voisins pour mettre fin aux trafics d'ivoires.</p> <p>Au moins une mission conjointe de patrouille et</p>	<p><b>Progrès partiel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale (CEDEAO) de lutte contre la criminalité liée aux espèces de faune et de flore sauvages, les actions sont en cours en vue de renforcer la collaboration entre les états membre dans le domaine de renseignement et d'enquête. Dans cette perspective, des équipes spéciales de lutte contre la criminalité sont mis en place dans les différents pays de la CEDEAO. Celles-ci seront dans les jours avenir formés et outiller dans les enquêtes et renseignement en vue de faciliter les partage d'information sécurisé au niveau régional. Ces collaborations pourront faciliter l'organisation des patrouille conjointes avec les pays voisins</li> <li>• En outre Processus de mise en place de la plate- forme Trade in Wildlife Information Exchange in West Africa ( Western Africa TWIx) pour appuyer les agences d'application de la loi et les responsables de la gestion de la faune sauvage chargés de la mise en œuvre de la CITES</li> </ul>
---	--	-------------------------------	---



ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
	<p>d'investigation avec les pays voisins est organisée et des réseaux de trafiquants interceptés avec des ivoires et produits à base d'ivoire</p>		
<p><b>3.2 Renforcer la collaboration à travers la mise en place d'un système d'échanges d'informations entre les services de Renseignements et de coordination ainsi que les agences spécialisées</b></p>	<p>Il existe une plateforme CITES qui ne traite pas spécifiquement la question d'ivoire</p> <p>La plateforme établie par la CITES est renforcée spécifiquement pour les questions d'ivoires</p>	<p><b>Progrès partiel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus de mise en place de la plate- forme Trade in Wildlife Information Exchange in West Africa ( Western Africa TWIx) pour appuyer les agences d'application de la loi et les responsables de la gestion de la faune sauvage chargés de la Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale (CEDEAO) de lutte contre la criminalité liée aux espèces de faune et de flore sauvages, les actions sont en cours en vue de renforcer la collaboration entre les états membre dans le domaine de renseignement et d'enquête. Dans cette perspective, des équipes spéciales de lutte contre la criminalité sont mis en place dans les différents pays de la CEDEAO. Celles-ci seront dans les jours avenir formés et outiller dans les enquêtes et renseignement en vue de faciliter les partage d'infirmary sécurisé au niveau régional. Ces collaborations pourront faciliter l'organisation des patrouille conjointes avec les pays voisins ;</li> <li>• En outre Processus de mise en place de la plate- forme Trade in Wildlife Information Exchange in West Africa ( Western Africa TWIx) pour appuyer les agences d'application de la loi et les responsables de la gestion de la faune sauvage chargés de la mise en œuvre de la CITES mise en œuvre de la CITES</li> </ul>

<p><b>3.3 Renforcer le mécanisme actuel de collaboration avec les pays d'origine, de transit ou de destination dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et en particulier au</b></p>	<p><i>Le mécanisme actuel de Collaboration ne permet pas un échange régulier de toutes Informations sur le trafic illicite d'ivoires et la criminalité environnementale pour un meilleur appui aux enquêtes</i></p>	<p><b>Non commencé</b></p>	
---	---	----------------------------	--

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
<p><i>trafic de l'ivoire, afin de garantir un échange d'informations et de renseignements convenable et de promouvoir des enquêtes de suivi tout au long de la chaîne du commerce illégal.</i></p>	<p><i>Les échanges d'informations sont réguliers et les enquêtes de suivi dans les pays d'origine, de transit ou de destination et au-delà des frontières nationales sont facilitées.</i></p>		
<p><b>• PILIER 4 : Information, sensibilisation du public et éducation</b></p>			
<p><b>4.1. Elaborez et mettez en œuvre un plan d'IEC sur le commerce illégal d'ivoire et autres à l'endroit des publics cibles pour la réduction du trafic</b></p>	<p><i>Il n'y a pas encore de plan de communication pour la réduction du trafic d'ivoire</i></p> <p><i>Un plan de communication pour la réduction du trafic d'ivoire</i></p>	<p><b>Progrès partiel</b></p>	<p>Hormis l'élaboration et la validation du Programme IEC sur les éléphants, aucune activité n'a été réalisée en 2022-2023 dans ce cadre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation de 50 personnes (agents forestiers, éco gardes, communauté riveraine) du PNFM en technique simple de refoulement des éléphants, gestion des conflits Homme-Eléphant et sur les textes juridiques en matières d'aires protégées du 27 au 29 Mars 2023 à Blitta et du 04 au 06 Avril 2023 à Sokodé</li> </ul>
<p><b>4.2. Mener une campagne de sensibilisation nationale en impliquant des groupes de consommateurs clés y compris les pêcheurs, les</b></p>	<p><i>Il n'est pas encore organisée une campagne nationale de sensibilisation publique sur le trafic illicite d'ivoire.</i></p> <p><i>Au moins une campagne nationale de</i></p>	<p><b>Progrès partiel</b></p>	<p>Sensibilisation de 80 pêcheurs et visiteurs sur les différentes formes de trafics illicites liées aux espèces sauvages le 27 Mars 2022</p> <p>Sensibilisation de 70 pêcheurs et visiteurs sur les différentes formes de trafics illicites liées aux espèces sauvages le 31 Mars 2022</p> <p>Sensibilisation de 200 élèves / apprentis sur la conservation des tortues bleue le 2 Juillet 2022</p> <p>Sensibilisation de 10 tenanciers des installations de loisirs sur pêcheurs et visiteurs sur les différentes formes de trafics illicites liées aux espèces sauvages le 28 Novembre 2022</p> <p>Sensibilisation de 400 riverains/ visiteurs sur les différentes formes de trafics illicites liées aux espèces sauvages le 1er Janvier 2023</p>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
<b>responsables du port de pêche, et les bijoutiers sur le trafic illicite d'ivoire.</b>	<i>sensibilisation est menée communiquant des messages spécifiques à des publics ciblés</i>		
<b>4.3 Produire des Films et documentaires sur le braconnage d'éléphant et le trafic illicite d'ivoires utilisant les outils de communication actuels</b>	<i>Il n'y a pas encore de diffusion régulière de films ou de documentaire pour sensibiliser le public sur le braconnage et le trafic de l'ivoire</i>  <i>Diffusion régulière de films et de documentaires pour sensibiliser le public sur le braconnage et le trafic de l'ivoire</i>	<b>Non commencé</b>	
<b>4.4 Organiser une réunion de sensibilisation avec les parlementaires dans le cadre de l'adoption de la loi CITES.</b>	<i>Absence d'une loi CITES.</i>  <i>Une loi CITES est adoptée.</i>	<b>Non commencé</b>	
<b>• PILIER 5 : Établissement des rapports</b>			
<b>5.1 Réaliser un audit et un inventaire avec marquage des stocks</b>	<i>Il n'y a pas d'inventaire complet des</i>	<b>Non commencé</b>	<input type="checkbox"/>

	<i>Stocks d'ivoire saisies</i>		
--	------------------------------------	--	--

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
<p><i>d'ivoires saisie à l'intérieur du pays en utilisant un protocole d'inventaire approprié, pour faciliter les rapports sur les stocks d'ivoire conformément aux dispositions de la résolution Conf. 10 (Rev. CoP17), paragraphe 6 e).</i></p>	<p><i>Des pratiques de gestion et d'inventaire des stocks d'ivoire sont en vigueur et des rapports sont rédigés, conformément aux dispositions de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), paragraphe 6 e), rapidement, sur une base annuelle</i></p>		
<p><b>5.2 Améliorer le mécanisme de rapportage des saisies pour garantir des rapports rapides de toutes les saisies d'ivoire à ETIS, comme demandé dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), annexe 1, paragraphe 4.</b></p>	<p><i>Entre 2012 et 2017, Les saisies d'ivoires ne sont pas généralement rapportées à temps à ETIS.</i></p> <p><i>100 % de rapports à ETIS sur les saisies d'ivoire.</i></p>	<p><b>Non commencé</b></p>	